



ARRÊTÉ N° 142/2026
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS
RETRO PART'AGE
04/07/2026

Le Maire de la commune de CIVAUX ;
Vu l'article 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955) ;
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les arrêtés préfectoraux ;
Vu la demande d'autorisation de Madame TOULAT Cécile représentante de l'Association Les 4 saisons de Pierre Péricard d'ouvrir un débit temporaire de 1ère et 3ème catégorie le 04 juillet 2026 l'occasion de la manifestation RETRO PART'AGE

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame TOULAT Cécile représentante de l'Association Les 4 saisons de Pierre Péricard est autorisée à ouvrir un débit temporaire 1ère et 3ème catégorie le 04 juillet 2026.

ARTICLE 2 : Madame TOULAT Cécile représentante de l'Association Les 4 saisons de Pierre Péricard devra se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation leur sera adressé :

- M. le secrétaire Général ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de LUSSAC-LES-CHATEAUX ;
- **Madame TOULAT Cécile, représentante de l'association les 4 saisons de Pierre Péricard**

Fait à Civaux, le 29 juin 2026
Le Maire,
Marie-Renée DESROSES



THE HISTORY OF THE CITY OF BOSTON

FROM THE FIRST SETTLEMENT TO THE PRESENT TIME

BY NATHANIEL BENTLEY

VOLUME I

BOSTON: PUBLISHED BY J. B. LEECH, 1857

NEW-YORK: J. B. LEECH, 1857

PHILADELPHIA: J. B. LEECH, 1857

CHICAGO: J. B. LEECH, 1857

ST. LOUIS: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857

ST. CINCINNATI: J. B. LEECH, 1857